F. Pôle Solidarité Citoyenneté Culture – Direction de la Culture – Les Champs Libres : Refonte de l'Organisation du Temps de Travail (avis) ;

En premier lieu permettez-nous d'être surpris de voir proposé à l'avis des organisations syndicales une OTT alors que le projet d'établissement ne nous a toujours pas été présenté. Il nous parait évident que les orientations du future projet d'établissement pourraient avoir des impacts non négligeables sur les propositions d'OTT présentées.

Vis-à-vis des propositions faites sur les différentes entités, nous aimerions des éclaircissements sur les points suivants :

## - Auditorium:

- Vous évoquez un délai de prévenance de 2 mois. Pouvez-vous nous confirmer ou infirmer les conséquences pour les agents :
  - Si le délai de prévenance est respecté, l'agent modifie son emploi du temps sans compensation,
  - Si le délai de prévenance n'est pas respecté, l'agent modifie son emploi du temps et bénéficie de compensations en heures ou en argent. Merci de nous donner des exemples précis, s'il vous plait.
- Le montant de la prime de sujétions pour contraintes horaires de 25 € brut nous semble déconnecté de la réalité des contraintes sur la vie privée des agents,